

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

 $\begin{tabular}{lll} Mise à jour: & 9/1/2023 \\ Version: & 9.0 \\ Remplace la version: & 8.0 \\ Langue: & fr-FR \\ Date d'édition: & 20/3/2023 \\ \end{tabular}$ 

Decalcifier

Numéro de matière LZB x26 Page: 1 de

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit: Decalcifier

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457026-42-XXXX

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

LZB 126: 5 kg

C&L-Nr. 02-2119773813-30-0000

Numéro CAS: 5949-29-1 Numéro CE: 201-069-1

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Anticalcaire

Utilisation industrielle

Utilisations professionnelles / Domaine public

## 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Lauda Dr. R. Wobser GmbH & Co. KG

Rue/B.P.: Laudaplatz 1

Place, Lieu: DE-97922 Lauda-Königshofen

 www.
 www.lauda.de

 E-mail:
 info@lauda.de

 Téléphone:
 +49 (0)9343-503-0

 Télécopie:
 +49 (0)9343-503-222

Service responsable de l'information:

Section Quality Management,

Téléphone: +49 9343 503-331, E-mail info@lauda.de

## 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre anti-Poisons de Strasbourg, Téléphone: +33 388 373737

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux. STOT SE 3; H335 Peut irriter les voies respiratoires.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: Attention



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

 $\begin{tabular}{lll} Mise à jour: & 9/1/2023 \\ Version: & 9.0 \\ Remplace la version: & 8.0 \\ Langue: & fr-FR \\ Date d'édition: & 20/3/2023 \\ \end{tabular}$ 

Decalcifier

Numéro de matière LZB x26 Page: 2 de

Mentions de danger: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence: P102 Tenir hors de portée des enfants.

Éviter de respirer les poussières.

P264 Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: Contient: Acide citrique monohydraté

#### 2.3 Autres dangers

Peut former un mélange poussière-air explosible en cas de dispersion.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1 Substances

Spécification chimique: C6 H8 O7 x H2O

Acide citrique monohydraté

Numéro CAS: 5949-29-1 Numéro CE: 201-069-1

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

En cas d'inhalation: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position

où elle peut confortablement respirer. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec la peau: Laver les parties contaminées avec de l'eau et du savon.

Changer les vêtements imprégnés. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Ingestion: Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Rincer la bouche puis faire boire 2 à 4

verres d'eau. En cas de malaises, consulter un médecin.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

 $\begin{tabular}{lll} Mise à jour: & 9/1/2023 \\ Version: & 9.0 \\ Remplace la version: & 8.0 \\ Langue: & fr-FR \\ Date d'édition: & 20/3/2023 \\ \end{tabular}$ 

#### Decalcifier

Numéro de matière LZB x26 Page: 3 de

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés: Jet d'eau en aspersion, mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, poudre d'extinction.

Agents d'extinction déconseillés pour des raison de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est combustible.

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques. Il peut se dégager par ailleurs: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection pour protéger la peau et les

yeux.

Indications complémentaires: Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1 Précauibns individuelles, équipement de protecibn et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Éviter le contact avec la substance.

Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

Porter un équipement de protection approprié. Changer les vêtements imprégnés.

## 6.2 Précau®ons pour la protec®on de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

Informer si nécessaire les autorités compétentes.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Nettoyer. Endiguer les grandes quantités et les pomper dans le réservoir.

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection approprié.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Changer les vêtements imprégnés. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Peut former un mélange poussière-air explosible en cas de dispersion.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

 $\begin{tabular}{lll} Mise à jour: & 9/1/2023 \\ Version: & 9.0 \\ Remplace la version: & 8.0 \\ Langue: & fr-FR \\ Date d'édition: & 20/3/2023 \\ \end{tabular}$ 

## Decalcifier

Numéro de matière LZB x26 Page: 4 de

## 7.2 Condians d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompaabilités

Conditions de stockage et de conditionnement

Non conteneur métallique.

Stocker les récipients hermétiquement fermés au sec. A protéger de la chaleur et du rayonnement solaire.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec agents oxydants, alcalis, agents réducteurs ou métaux.

Ne pas stocker avec des substances comburantes, auto-inflammables ou s'enflammant facilement.

Indications diverses: Éviter la formation de mélanges de poussières et d'air, à cause du risque d'explosion.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposion/protecon individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

Туре	Valeur limite
France: VME	3,5 mg/m³ (Valeur limite de poussière, fraction respirable)
France: VME	7 mg/m³ (Valeur limite de poussière, fraction inhalable)

## 8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste

de travail

Il est préconisé d'aspirer la poussière directement à l'endroit où elle se dégage.

## **Protection individuelle**

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: En cas de dégagement de poussières, porter un masque anti-poussière.

Autres possibilités: Appareil avec filtre à particules P1 conforme à la norme EN 143.

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.

Type de gants: caoutchouc nitrile - Epaisseur du revêtement: 0,11 mm.

Période de latence: >480 min.

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance

au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire. Changer les vêtements

imprégnés.

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précau®ns pour la protec®n de l'environnement".



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

 $\begin{tabular}{lll} Mise à jour: & 9/1/2023 \\ Version: & 9.0 \\ Remplace la version: & 8.0 \\ Langue: & fr-FR \\ Date d'édition: & 20/3/2023 \\ \end{tabular}$ 

#### Decalcifier

Numéro de matière LZB x26 Page: 5 de

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa Solide

Forme: cristallin

Couleur: incolore à blanc

Odeur: inodore

Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

Point de fusion/point de congélation: 135 - 152 °C
Point inital d'ébulliton et intervalle d'ébulliton: (Décomposition)

Inflammabilité: Aucune donnée disponible

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:

Aucune donnée disponible

Point éclair/plage d'inflammabilité: non applicable

Température d'auto-inflammabilité: 345 °C La température de décomposition: > 170 °C pH: à 10 g/L: 2,2

à 25 °C, 50 g/L: 1,85

Viscosité, cinématique:

Aucune donnée disponible

Solubilité:
à 25 °C: (Ethanol) 49 g/L
à 20 °C: env. 1630 g/L

Coefficient de partage: n-octanol/eau: à 20 °C: -1,72 log P(o/w) (OECD 117)

D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est

peu probable

Tension de vapeur:  $\dot{a}$  20 °C: <= 0,1 hPa Densité:  $\dot{a}$  20 °C: 1,542 g/cm<sup>3</sup>

Densité de la vapeur:

Caractéristiques des particules:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives: Risque de formation d'un mélange air-poussière explosif.

Propriétés comburantes: Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité: Aucune donnée disponible Densité apparente: env.  $800 - 1000 \text{ kg/m}^3$ 

Poids moléculaire 210,14 g/mol

Taux d'évaporation: Aucune donnée disponible

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1 Réactivité

Peut former un mélange poussière-air explosible en cas de dispersion.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit violemment avec agents oxydants, agents réducteurs, métaux et bases.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

 $\begin{tabular}{lll} Mise à jour: & 9/1/2023 \\ Version: & 9.0 \\ Remplace la version: & 8.0 \\ Langue: & fr-FR \\ Date d'édition: & 20/3/2023 \\ \end{tabular}$ 

Decalcifier

Numéro de matière LZB x26 Page: 6 de

#### 10.4 Conditions à éviter

Protéger de toute chaleur forte. (Apparition d'eau de cristallisation à l'échauffement.) Éviter la formation de mélanges de poussières et d'air, à cause du risque d'explosion.

#### 10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts, agent réducteur, métaux, bases

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont

respectées.

Décomposition thermique: > 170°C

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë: DL50 Rat, par voie orale: (Substance exempt d'eau) 3000 mg/kg

DL50 Souris, par voie orale: (Substance exempt d'eau) 5040 mg/kg DL50 Rat, intrapéritonéal: (Substance exempt d'eau) 375 mg/kg DL50 Souris, intrapéritonéal: (Substance exempt d'eau) 961 mg/kg

Effets toxicologiques: Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Symptômes spécifiques lors des tests sur les animaux (Lapin): non irritant (OECD 404)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2; H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité (in vitro, Test d'Ames): négatif (Lit.)

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sur et par le lait maternel: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): STOT SE 3; H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

 $\begin{tabular}{lll} Mise à jour: & 9/1/2023 \\ Version: & 9.0 \\ Remplace la version: & 8.0 \\ Langue: & fr-FR \\ Date d'édition: & 20/3/2023 \\ \end{tabular}$ 

Decalcifier

Numéro de matière LZB x26 Page: 7 de

## 11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

**Symptômes** 

En cas d'inhalation: Peut provoquer des irritations.

Après absorption:

En cas d'ingurgitation de grandes quantités: mal d'estomac, toux, vomissement avec sang.

Remarques générales

Selon les connaissances actuelles, bonne tolérance physiologique (ni mutagène, ni cancérogène ou

tératogène).

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Effet nocif en raison d'une modification du pH.

Toxicité pour les algues:

IC5 Scenedesmus quadricauda: 640 mg/l/7d (exempt d'eau).

IC5 Mycrocystis aeruginosa: 80 mg/L/8 d.

Toxicité bactérienne:

EC5 Pseudomonas putida: > 10000 mg/L/16h (exempt d'eau).

Toxicité pour la daphnia:

CE50 Daphnia magna: 1535 mg/L/24h

Toxicité pour le poisson:

CL50 Leuciscus idus: 440 - 760 mg/L/96h (exempt d'eau).

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Biodégradabilité: 97 %/28d (OCDE 301B)

Le produit fait preuve d'une bonne dégradabilité biologique.

Besoins en oxygène: DBO: 481 mg/g/5d

DCO: 685 mg/g DThO: 685 mg/g

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable (log P(o/w) < 1).

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

à 20 °C: -1,72 log P(o/w) (OECD 117)

D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est peu probable

## 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

 $\begin{tabular}{lll} Mise à jour: & 9/1/2023 \\ Version: & 9.0 \\ Remplace la version: & 8.0 \\ Langue: & fr-FR \\ Date d'édition: & 20/3/2023 \\ \end{tabular}$ 

Decalcifier

Numéro de matière LZB x26 Page: 8 d

#### 12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: ne pas verser de grandes quantités dans l'eau courante ou dans les canalisations.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Produit** 

Code de déchet: 07 01 99 = Déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de

produits organiques de base.

FFDU = fabrication, formulation, distribution et utilisation

Recommandation: Incinération avec autorisation des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'iden lica lon

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: néant

#### 14.2 Désigna n officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: Non réglementé

## 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: néant

## 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: néant

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement: La substance/le mélange ne présente pas un danger pour

l'environnement sur la base des critères des règlements

types de l'ONU.

Polluant marin: non

#### 14.6 Précauions pariculières à prendre par l'ullisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

## 14.7 Transport mari@ne en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

 $\begin{tabular}{lll} Mise à jour: & 9/1/2023 \\ Version: & 9.0 \\ Remplace la version: & 8.0 \\ Langue: & fr-FR \\ Date d'édition: & 20/3/2023 \\ \end{tabular}$ 

#### Decalcifier

Numéro de matière LZB x26 Page:

## **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Directives nationales - France** 

Aucune donnée disponible

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Littérature: ICSC 0704

Raison des dernières modifications Mise à jour d'ordre général

Créée: 18/9/2013

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Abréviations et acronymes: ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise

CAS: Service des résumés chimiques CE: Communauté européenne CFR: Code des règlements fédéraux

CL50: Concentration létale médiane

CLP: Classification, étiquetage et emballage

Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses

DBO: Demande biochimique en oxygène

DCO: Demande chimique en oxygène

DL50: Dose létale 50%

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum DNEL: Dose dérivée sans effet

DThO: Demande théorique en oxygène

EC50: Concentration efficace 50%

EN: Norme européenne

EQ: Quantités exceptées

Eye Irrit.: Irritation des yeux

FFDU: Fabrication, formulation, distribution et utilisation

IATA: Association du transport aérien international

IATA-DGR: Associa®n du transport aérien interna®nal – Règlement sur les marchandises dangereuses

IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

log P(o/w): Coefficient de partage: octanol/eau

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Économiques

OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique

TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses

PNEC: Concentration prédite sans effet

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

UE: Union européenne

vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.